



# POMPES FUNÈBRES 2000

## ETS BROKA

46 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE  
Permanence 24H/24 au Tél : 02 37 28 40 22  
Email: pf2000-broka@broka.fr

**Nos agences : Bonneval-Châteaudun-Brou-Cloyes-Mondoubleau**

Page 1 de 2

### Devis n° **CLU004857**

Notre référence	PLU004444
En date du	25/01/2023
Suivi par	BRUNET Céline
Tél du client	

**Mairie (devis type)**  
France

### Obsèques de Monsieur X

*Mise en bière - Mise en Bière en Local  
Départ (fermeture de cercueil au préalable) - Levée de corps en Local  
Inhumation - Inhumation en Local*

Mise en Bière locale (15 km autour de notre agence), inhumation locale sans cérémonie (local: 15 kms autour de nos agences)

Non compris: transport avant mise en bière, toilette, funerarium, concession, culte, écusson d'identité, frais et tiers vacations divers...

*En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).*

Fournitures et services TTC	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
<b>Préparation et organisation des obsèques</b>		<b>175,00</b>		
Démarches administratives et formalités	20,00	175,00		
<b>Cercueil et accessoires</b>		<b>581,00</b>		
* Cercueil ordinaire, en pin massif brut, choix 4, épaisseur 22mm. équipé de 4 poignées simples en plastique, plaque gravée avec l'identité du défunt, bac biodégradable.	20,00	581,00		
<b>Total cercueil et accessoires : 581.00 € TTC</b>				
<b>Mise en bière et fermeture du cercueil</b>		<b>53,00</b>		
2 Porteurs pour la mise en bière et la présentation du défunt	20,00	53,00		
<b>Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</b>		<b>218,00</b>		
* Corbillard cérémonie	10,00	218,00		
<b>Cérémonie funéraire</b>		<b>424,00</b>		
4 Porteurs en tenue pour le service (dont le maître de cérémonie pour assister et accompagner tout au long des étapes du convoi réalisées par notre entreprise - hors mise en place d'urne/dispersion)	20,00	424,00		
<b>Inhumation</b>		<b>569,00</b>		
* Creusement de fosse 1 place, évacuation des terres et comblement (Tarif sous réserve de l'accessibilité à la machine)	20,00	569,00		
<b>Autre</b>			<b>,00</b>	
Guide de démarches après obsèques OFFERT par les Ets BROKA	20,00		0,00	
<b>Total fournitures et services TTC</b>		<b>2 020,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

\* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances



# POMPES FUNÈBRES 2000

## ETS BROKA

46 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE  
Permanence 24H/24 au Tél : 02 37 28 40 22  
Email: pf2000-broka@broka.fr

**Nos agences : Bonneval-Châteaudun-Brou-Cloyes-Mondoubleau**

Page 2 de 2

du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis.

Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	1 501,67	300,33
10,00	198,18	19,82

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
1 699,85	320,15	2 020,00

### Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande (devis valable 3 mois) et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance ou 50% à la commande, le solde à la réception de la facture. Tout retard de paiement, selon la loi n°2008-778 du 4 août 2008 et la N.R.E du 15 mai 2001, entrainera les pénalités suivantes: 3 fois le taux d'intérêt légal au titre des intérêts de retard (taux défini par l'article L312-2 du code monétaire et financier), 15% ht de la somme due au titre de la clause pénale sans être inférieur à 45 € (Art. 1152 et 1226 du Code Civil), frais administratifs et de recouvrement. Tout litige relève de la compétence des Tribunaux de Chartres.

**Devis établi le 25/01/2023, valable 90 jours à compter du 06/02/2025**

Signature

Précédée de la date et de la mention "Lu et approuvé, bon pour commande"